



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE
FACULTÉ DE
DROIT ET
SCIENCE POLITIQUE



FORMA SUP
MÉDITERRANÉE

Mention « DROIT NOTARIAL »

MASTER 2 DROIT NOTARIAL

Formation en Alternance

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Responsable pédagogique : Mathias LATINA, Professeur

Master rattaché à l'unité de recherche [C.E.R.D.P.](#) (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Ce diplôme permet l'accès, de droit, à l'Institut National des Formations Notariales (INFN). Il constitue donc la première étape permettant l'obtention du Diplôme d'Études Supérieures de Notariat (DESN).

Il est conforme à l'Arrêté du 5 juillet 2023 : [Arrêté du 5 juillet 2023 relatif au diplôme d'études supérieures de notariat - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#).

Préparé au sein de la Faculté de Droit et Science Politique, il a pour objet l'acquisition de connaissances approfondies dans les domaines du droit intéressant le notariat et l'acquisition des techniques professionnelles notariales.

Il comporte :

- des enseignements magistraux ;
- des séminaires d'application ;
- un **stage d'une durée minimum de 2 (deux) mois** (sauf alternance, dans une étude de notaire), uniquement dans un office notarial, sous l'égide de la Chambre départementale des Notaires des Alpes-Maritimes. Il donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un mémoire professionnel par l'étudiant. Peuvent toutefois être dispensés de stage les candidats justifiant d'une expérience professionnelle dans le notariat.

Conditions d'accès et prérequis

Au titre de l'année universitaire 2025-2026, le Master 2 « Droit notarial » est ouvert **uniquement** aux titulaires du Master 1 « Droit notarial » de Nice, session 2024-2025.

Cette formation n'est donc pas ouverte, pour la rentrée prochaine, aux candidats extérieurs ni aux étudiants Niçois souhaitant changer de Mention.

Préparer le Master en Alternance : RNCP N° 38973

Ce Master est proposé **en alternance** (1 semaine en entreprise / 1 semaine à l'Université), **dans le cadre d'un contrat de professionnalisation**. Les acquis universitaires peuvent ainsi être enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprises :

- Tél. : +33(0)4.89.15.25.56 ou 25.28
- Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Organisation générale

La durée de la formation sur une année universitaire est de **350 heures**, hors examens et stage.

Les enseignements sont donnés dans les **locaux de la Faculté de Droit et Science politique de Nice**, par des Enseignants-chercheurs et des praticiens. Certains enseignements peuvent avoir lieu à la Chambre des Notaires des Alpes-Maritimes ou sur d'autres sites.

Programme des études (*sous réserve de modifications*)

Description de la formation	Volume Horaire CM	Évaluation CC – Contrôle Continu CT – Contrôle terminal	ECTS	Coef.	Enseignants
UE1 - Matières fondamentales			9	6	
Droit des obligations et de la preuve	30	CC & CT - Écrit 03h00		2	Mathias LATINA
Droit privé de l'immeuble	30	CC & CT - Écrit 03h00		2	Hania KASSOUL
Droit commercial	30	CC & CT - Écrit 03h00		2	Me Camille ISSERT
UE2 - Matières complémentaires			9	3	
Droit des personnes et du couple	18	CC		1	Anne-Sophie LUCIANO
Droit de la propriété et de ses démembrements	18	CC		1	Emmanuelle BOURU
Droit de l'environnement	18	CC		1	Grégoire LERAY
UE3 - Matières disciplinaires			6	1	
Droit public notarial	10	CT Oral unique 20mn sans préparation		1	Me Charlotte BONNEUIL
Organisation professionnelle et déontologie	10				Mathias LATINA
Structures d'exercice du notariat	9				Me Céline TROUART
UE4 - Formation à la recherche (PPR)			6	0.5	
Méthodologie de la recherche	10	Non Noté		NN	Hania KASSOUL
Anglais	12	CC		0.5	Lynsey REDFERN
TOTAL SEMESTRE 3	195h		30	10.5	
UE5 - Matières fondamentales			6	4	
Régimes matrimoniaux et succession	30	CC & CT - Écrit 03h00		2	Me Pier-Alban BIGNELL
Droit du crédit et des sûretés	30	CC & CT - Écrit 03h00		2	Diane BOUSTANI & Me Mickaël KLEYER
UE6 - Matières complémentaires			6	3	
Droit de l'urbanisme	18	CC		1	Me Charlotte BONNEUIL
Fiscalité notariale	18	CC		1	Me Florian PERNES
Droit internationale privé notarial	18	CC		1	Marie-Cécile LASERRE
UE7 - Matières disciplinaires			6	1	
Enregistrement et publicité foncière	9	CT Oral unique 20mn sans préparation		1	Éric LEVASSEUR
Responsabilité notariale	10				Mathias LATINA
Droit du numérique et notariat	10				Mélissa MOUREY
UE8 - Formation à la recherche (PPR)			12	2.5	
Mémoire professionnel	----	CT Oral 20mn		2	Équipe pédagogique
Anglais	12	CC		0.5	Lynsey REDFERN
TOTAL SEMESTRE 4	155h		30	10.5	

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Au total : 350H de formation et 16H d'examens

Alternance / Stage

Hors alternance, les étudiants doivent obligatoirement effectuer un **stage de deux mois minimum, uniquement dans un office notarial**. Peuvent toutefois être dispensés de stage les candidats justifiant d'une expérience professionnelle dans le notariat.

Les étudiants doivent rédiger et soutenir un mémoire professionnel destiné à mettre en évidence l'expérience acquise au cours du stage et a mobilisé les connaissances théoriques qu'ils ont acquises sur une question pratique qui intéresse le notariat.

L'alternance donne lieu à un rapport écrit qui doit strictement répondre aux exigences délivrées par l'enseignant qui encadrera l'étudiant dans son travail.

Contrôle des connaissances

Une seule session d'examen est organisée, en fin de chaque semestre, aux dates prévues en accord avec la directrice de L'EUR LexSociété.

En cas d'empêchement de force majeure dûment justifié, une session d'examen de remplacement pourra être organisée.

Le M2 « Droit notarial » est délivré à tout étudiant ayant validé l'année avec la note moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement, des semestres, et entre les deux semestres.

Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury.

L'étudiant est tenu à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séances de mise en situation professionnelle. L'étudiant est tenu de justifier son absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Dans la limite d'une absence injustifiée tolérée, chaque absence injustifiée sera sanctionnée d'un malus de 0.25 point sur la moyenne semestrielle (barème /20).

UE1 et UE5. Le contrôle des connaissances de chacune des matières de ces 2 UE s'effectue ainsi :

- une note de contrôle continu (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée de trois heures : *1 note sur 20, coef. 1*

UE2 et UE6. Le contrôle des connaissances de chacune des matières de ces 2 UE s'effectue ainsi :

- une note de contrôle continu (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*

UE3 et UE7. Le contrôle des connaissances de chacune des matières de ces 2 UE s'effectue ainsi :

- un oral unique portant sur les trois matières de l'unité : *1 note sur 20, coef. 1*

UE4. Le contrôle des connaissances de cette UE s'effectue ainsi :

- une note de contrôle continu en Anglais (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 0.5*
- la méthodologie de la recherche n'est pas évaluée

UE8. Le contrôle des connaissances de cette UE s'effectue ainsi :

- une note de contrôle continu en Anglais (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 0.5*
- le Mémoire professionnel donne lieu à *1 note sur 20, coef. 2*

Moyens et méthodes pédagogiques

Exposés, cas pratiques, mises en situation.

Huit unités d'enseignements combinent des enseignements théoriques et des séminaires, des travaux pratiques et un travail personnel encadré (méthodologie de la recherche et mémoire).

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'Intranet, à Moodle, aux livres numériques et à l'emploi du temps.

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap - Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr / marie-jeanne.santoni@univ-cotedazur.fr

La cellule handicap de FORMASUP Méditerranée pour les Alternants est joignable par courriel : handicap@formasup-med.com



Coût de la formation en alternance

14€/heure. Devis sur demande à FORMASUP Méditerranée auprès de Madame Marine ROBERI au 07 88 91 84 95. L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est partiellement pris en charge par l'OPCO de l'entreprise.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expériences) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez le service de la Formation Continue – Tél. + 33 (0)4.89.15.21.50 - Web : univ-cotedazur.fr/formation-continue-2

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« *L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude.* »

TAUX DE RÉUSSITE 2023-2024 : 100%

Pour tout renseignement complémentaire

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau des Masters 2 (B. 206) - Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1

Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38

Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr - Web : droit.univ-cotedazur.fr

Monsieur Mathias Latina, Professeur : mathias.latina@univ-cotedazur.fr

Réseau ALUMNI

